



DELIBERATION N°20140169 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

OPERATIONS FONCIERES - CESSION D'UNE PARCELLE BATIE RUE JEAN RIVAUD

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

Madame Pitaval est propriétaire d'une maison d'habitation située sur la rue Jean Rivaud qu'elle a mise en vente. Maître Meiller, son notaire a remarqué qu'une partie de la maison empiète sur le domaine public. Cette situation doit être régularisée.

Monsieur Yann Novo et Madame Carole Monchalin se sont portés acquéreurs de la maison de Madame Pitaval, une vente à leur profit de la partie construite sur le domaine public est envisagée.

Conformément à l'article L 143-1 du code de la voirie routière, il convient de déclasser cette parcelle après avoir constaté sa désaffectation. L'usage privé de cette construction permet de l'exclure du champ d'application du domaine public et son déclassement peut être opéré.

La vente serait réalisée pour la somme de 1 500 €, validée par le service des Domaines.

L'ensemble des frais relatifs à la vente serait à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'accepter** la désaffectation et le déclassement d'une partie du domaine public à l'arrière de la rue Jean Rivaud (plan ci-joint), d'une superficie d'environ 10 m² et sa cession au profit de Madame Monchalin et Monsieur Novo, pour la somme de 1 500 €,
- **de donner** tout pouvoir au maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette au budget de la ville, chapitre 77, article 775.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014